



COMMUNE DE SAINT-VÉRAND

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19</p> <p>☒ Présents : 17</p> <p>☒ Pouvoir(s) : 2</p> <p>☒ Votants : 18</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>30 septembre 2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Gwenaëlle GALINDO, Lysiane INARD, Aurélie SEURAT, Muriel GAIFFIER, Isabelle JUHASZ</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Jacques DUCROS, Fabrice GENOVESE, Michel MOTTUEL, Jean-Marc BOURGOGNE, Patrick GIROUD, Patrice BERTRAND</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p>Pierre CHEVALLIER a donné procuration à Fabrice GENOVESE Fabienne FERRIER a donné procuration à Isabelle JUHASZ</p> <p><u>Membres absents :</u></p> <p><u>Membres absents excusés :</u> Anthony PEREIRA</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Céline Vehier</p>
--	--

Le conseil municipal retrouve une installation en table ronde.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 – Présentation du projet social du Mixage Café par Pauline FORCELLA, coordinatrice

Pauline FORCELLA, coordonnatrice du Mixage Café depuis août 2020, rappelle la définition d'un espace de vie sociale (EVS) : petite structure par opposition aux centres sociaux qui sont de plus grosses structures. Dans les deux cas, un agrément est délivré par la CAF à la structure ce qui ouvre droit à un soutien financier pour le fonctionnement.

Mixage est agréé depuis 2019 par la CAF pour une durée d'un an, prolongé avec la COVID 19.

Fonctionnement du Mixage Café : accueil libre pour tous et ateliers pour des publics cibles (seniors, ados...)

Présentation de la vidéo rétrospective réalisée sur 18 mois d'activités du Mixage depuis janvier 2020.

Le nouveau projet social s'accompagne d'une évaluation du projet social précédent (rédaction du bilan suite à des enquêtes réalisées) et d'un diagnostic au niveau du territoire (données chiffrées au niveau Communauté de communes et analyse des besoins au niveau local).

Définition des 5 axes prioritaires pour les 4 ans à venir, dans le cadre du nouveau projet social :

- favoriser le bien vivre ensemble
- accompagnement à la parentalité
- donner les moyens aux jeunes de développer leur pouvoir d'agir
- être identifié comme un lieu ressource sur le Territoire
- porter des valeurs écologiques et citoyennes

Validé par le CA du CCAS et par le Comité de pilotage.

Passage en commission de la CAF dans les prochains mois (fin octobre/début novembre).

Montant de la subvention CAF : 26 900 euros (calculé sur un % du budget)

2 – Approbation de la convention de partenariat avec Saint-Marcellin Vercors Isère communauté pour le financement des accueils de loisirs périscolaires les mercredis

Sur le territoire SMVIC se côtoient des structure communales (comme Zébulon - Saint-Vérand ou Saint-Hilaire), des structures associatives (St Antoine l'Abbaye ou AFR de Chatte) ou des structures

intercommunales (Vinay, St Quentin sur Isère, Saint-Romans) pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans le mercredi.

Madame le Maire explique au Conseil municipal que le mercredi est considéré comme du temps périscolaire... qui n'est pas une compétence intercommunale mais bien une compétence relevant du champ communal.

Il a donc été décidé de mettre en place une convention entre SMVIC et les 47 communes du territoire pour que le reste à charge, **pour les structures intercommunales** ayant en charge l'accueil des mercredis, soit partagé au prorata du nombre d'heures des enfants des communes concernées accueillis sur ces temps-là.

L'idée serait, à terme, de généraliser cette pratique à l'ensemble des structures, quel que soit leur statut, et à l'accueil de loisirs pendant les vacances.

Les communes recevront, début 2022, le montant des sommes dues sur la base des chiffres consolidés de 2021. (Paiement en N+1 sur les chiffres de N)

A cet effet, il est proposé d'approuver, par délibération, la convention de partenariat entre Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire (jointe en annexe).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

3 - Rétrocession de la voirie et des parties communes du lotissement des TAMARIS

Stéphane TOURNOUD rappelle que la demande de rétrocession initiale de la part des colotis concernait les équipements communs du lotissement des Tamaris : voirie, local poubelle, 4 place de parking et un espace vert avec banc.

Le service eau et assainissement de la SMVIC a vérifié l'état des réseaux : OK

Deux propriétaires se sont portés acquéreurs de l'espace.

A présent, 3 cas possibles pour le transfert de voiries :

- La commune peut avoir signé une convention avec le lotisseur avant la réalisation du lotissement, prévoyant le transfert de la voirie à la commune, une fois les travaux réalisés.

Le transfert de propriété est effectué par acte authentique. L'intégration de la voirie dans le domaine public communal est décidée par délibération du conseil municipal.

- En l'absence de convention, si les colotis ont unanimement donné leur accord, le conseil municipal peut approuver l'intégration de la voie dans le domaine public communal au vu de l'état d'entretien de la voie. Le transfert de propriété s'effectuera là aussi par acte authentique. L'intégration de la voie dans le domaine public communal est aussi décidée par délibération du conseil municipal.

- En l'absence d'accord de tous les colotis sur le transfert de la voie, la commune peut utiliser la procédure de transfert d'office sans indemnité, prévue par le code de l'urbanisme.

Dans une délibération cadre de 2011 le « règlement d'incorporation des voie privées dans le domaine public » a été approuvé.

Nous sommes précisément dans le cas de figure n°2.

En termes de coût, sont à la charge de la commune les frais d'actes notariés.

Aurélié Seurat, conseillère municipale, ne participe pas au vote car elle fait partie des colotis.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

4 - Demande de subvention auprès de la Caf de l'Isère « Soutien à l'Investissement » pour la création d'une annexe à l'espace de vie sociale MixAge Café : création d'un espace numérique, d'un bureau, d'une aire de jeux et d'un espace détente.

Stéphane Tournoud, adjoint, expose le projet de création au Mixage Café d'un espace numérique, d'un bureau, d'une aire de jeux pour enfants, et d'un espace détente, en cohérence avec l'ABS qui avait mis en évidence un besoin d'aide au numérique, d'une aire de jeux pour les enfants, et souligné la petitesse du Mixage Café.

Il est possible de demander une subvention à la CAF à hauteur de 80 % du coût du projet.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour acter la demande de subvention et l'opération.

Autorisation de travaux pour l'aménagement la Cure peut être délivré.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

5 – Ouverture d'un compte « Dépôt de fonds Trésor public » DFT pour la régie de recettes « multiservices »

Jean-Philippe GORON, Adjoint, rappelle que, par la délibération 2021-46 du 7 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé le principe du paiement en ligne des factures de la régie de recettes « Multiservices » et la modification de l'arrêté de régie en y prévoyant le paiement dématérialisé comme mode de recouvrement.

Il précise également que, suite à la suppression du dispositif de dépôt du numéraire et des chèques aux guichets de la DGFIP, pour les régies supérieures à 3000 €, il y a lieu d'ouvrir un compte DFT « Dépôt de fonds Trésor public » pour l'encaissement des recettes par paiement dématérialisé et par chèques.

Le Compte DFT permet de faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations de la régie.

Le régisseur, et les régisseurs mandataires, disposent d'un accès direct et sécurisé, via DFT-Net, à l'ensemble des opérations liées à la régie.

La gestion du compte DFT est gratuite.

Les dépôts de numéraire s'effectuent quant à eux auprès de la Banque Postale dans le cadre d'une convention nationale passée entre la DGFIP et La Poste.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme Le Maire à ouvrir un compte DFT et à modifier l'arrêté de la régie concernée en y prévoyant l'ouverture d'un compte DFT « Dépôt de fonds Trésor Public ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la délibération.

6 – Questions divers

Point travaux :

Travaux sur la voirie communale réalisés début septembre.

Aménagements au niveau des boules : se poursuivent doucement.

Travaux du foot : les vestiaires sont opérationnels. Restent des travaux en régie sur l'extérieur et sur deux portes. En attente de devis.

SMVIC (eau) : Secteur Rossats (renforment ENEDIS et TE38) + réfection de voirie en cours

Projet Cantine :

Marché public en cours.

Date limite de remise des offres le 27/10 à 16h.

Ouverture des plis Jeudi 28/10 à 14h puis transmission des offres des entreprises pour analyse à l'Agence A MINIMA (maitre d'œuvre).

32 dossiers retirés à ce jour par les entreprises.

CM du 16/11 décalé au 23/11 car le 16/11 se tiendra la réunion avec le maitre d'œuvre pour restitution du rapport d'analyse des offres des entreprises.

La notification des marchés aux entreprises se fera en séance le 6/12/2021.

PLUi :

Délibération le 30 septembre sur le principe d'engagement de la procédure de prescription.

Cette délibération de prescription devra être complétée en décembre et devra comprendre notamment les modalités de consultation de la population.

Membres de la commission urbanisme et du groupe territorial n°6 : Stéphane TOURNOUD et Pierre CHEVALLIER

Délibération de prescription du PLUi prévue le 16/12.

Proposition de solliciter l'Association « St Verand Hier et aujourd'hui » pour aider à définir le patrimoine bâti et le patrimoine naturel, à préserver sur notre commune, pour que ce patrimoine puisse être repéré dans le PLUi et assorti de règles permettant sa mise en valeur et sa préservation.

Le Conseil municipal valide ce principe.

Commission Gemapi avec le Symbhi, le 18/10 pour présentation du projet de restauration morphologique de la Cumane et de ses affluents. Cette étude est issue du contrat de rivières Sud Grésivaudan et sa Fiche action « restauration écomorphologique de la Cumane et de ses affluents ». Objectif : proposer un programme d'actions cohérent afin de concilier restauration du fonctionnement la rivière et protection des biens et des personnes.

Le **Magasin de Saint-Vérand** est en cours d'impression.

Réunion de la **commission Enfance Jeunesse** avant fin du mois d'octobre.

Vendredi 08/10 soir **LUDOTOUR** à la salle des fêtes de Saint-Vérand à partir de 16h30.

Samedi 09/10 **braderie de l'AS VERSAU.**

Fin de séance : 22h30
